

L'EUROPE
S'ENGAGE EN
NORMANDIE

Plan Territorial de Transition Juste en Normandie

Version approuvée le 27/01/2026.



RÉGION
NORMANDIE
www.normandie.fr



UNION EUROPÉENNE

Plan territorial pour une transition juste de 2021

Intitulé	Plan Territorial de Transition Juste en Normandie 2021-2027
Version	8.0
Nœud actuel	Région Normandie
Commentaires	

Version(s) de programme faisant référence à ce plan territorial de transition juste

CCI	Intitulé	Version	Statut	Décision de la Commission
2021FR16FFPR006	Programme Normandie ERDF ESF+ JTF 2021-2027	4.0	Approuvé	27/01/2026

Table des matières

Plan territorial de transition juste - PTTJ_Normandie. Plan Territorial de Transition Juste en Normandie 2021-2027 (8.0).....	4
1. Présentation du processus de transition et désignation des territoires les plus durement touchés au sein de l'État membre.....	4
2. Évaluation des défis en matière de transition pour chacun des territoires désignés	7
Territoire: Eure et Seine-Maritime.....	7
2.1. Évaluation des conséquences économiques, sociales et territoriales de la transition vers une économie de l'Union neutre pour le climat à l'horizon 2050	7
2.2. Besoins et objectifs de développement d'ici à 2030 en vue de parvenir à une économie de l'Union neutre pour le climat à l'horizon 2050	11
2.3. Cohérence avec d'autres stratégies et plans nationaux, régionaux ou territoriaux pertinents	13
2.4. Types d'opérations engagées	14
3. Mécanismes de gouvernance	19
4. Indicateurs de réalisation ou de résultat par programme	21
Justification de la nécessité d'indicateurs de réalisation ou de résultat par programme en fonction des types d'opérations envisagées.....	21
Tableau 1. Indicateurs de réalisation	22
Tableau 2. Indicateurs de résultat	22

1. Présentation du processus de transition et désignation des territoires les plus durement touchés au sein de l'État membre

Référence: article 11, paragraphe 2, points a) et b); article 6

1.1 Présentation du processus de transition au niveau national vers une économie neutre pour le climat

Les objectifs du plan national énergie climat

Dans la droite ligne de l'accord de Paris et afin d'atteindre la neutralité climatique en 2050, la France a adopté en avril 2020 la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) et la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE), visant la réduction des émissions de CO2 des secteurs industriels les plus émetteurs et de l'énergie.

La SNBC constitue la feuille de route pour mettre en œuvre la transition vers une économie bas-carbone, circulaire et durable. La PPE fixe les priorités d'action de la politique énergétique d'ici 2028. Outil de pilotage de la politique énergétique, la programmation vise à réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment dans le secteur de l'énergie, diversifier le mix énergétique, assurer la sécurité d'approvisionnement et la compétitivité.

Est ainsi dessinée une trajectoire possible de réduction des émissions de GES jusqu'à la neutralité carbone en 2050, objectif structurant du scénario. A plus court-terme, ces textes expliquent les transformations possibles dans les différents secteurs au vu des mesures de politiques publiques portées ainsi que des contraintes de développement des technologies bas-carbone et du contexte macro-économique international.

Production d'électricité, cokéfaction et raffinage

La SNBC vise une réduction de 33% des émissions en 2030 par rapport à 2015 et une décarbonation quasi-complète de la production des secteurs à l'horizon 2050. La SNBC vise notamment à décarboner et diversifier le mix énergétique notamment via le développement des énergies renouvelables (EnR).

Elle prévoit la sortie du charbon et la fermeture des 4 dernières installations de production d'électricité à base de charbon : Gardanne-Meyreuil (Bouches du Rhône), le Havre (Seine Maritime), Cordemais (Loire Atlantique) et Saint Avold (Moselle). Les centrales de Gardanne et la Havre sont fermées.

L'arrêt de la centrale de Cordemais devrait intervenir entre 2024 et 2026, conformément aux dates prévues de mise en service de la centrale nucléaire de Flamanville afin de sécuriser l'approvisionnement de l'Ouest français. Concernant Saint Avold, l'arrêt initialement prévu pour 2022 est suspendu du fait de la sécurité d'approvisionnement du système électrique, compte tenu de la guerre en Ukraine. Les engagements en matière de neutralité climatique à l'horizon 2030 et 2050 sont toutefois maintenus.

Les secteurs émetteurs

Sur les secteurs industriels très émetteurs, la SNBC vise une réduction de 35 % des émissions du secteur en 2030 par rapport à 2015 et de 81 % à l'horizon 2050. Si la décarbonation totale des secteurs à l'horizon 2050 n'est pas envisagée au regard des technologies connues, les émissions résiduelles en 2050 devront être compensées par le puits de carbone du secteur des terres et/ou par des installations de capture et stockage du carbone, ces derniers ne faisant pas l'objet d'un soutien FTJ.

La transition de ces secteurs émetteurs est notamment pilotée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), pilote également du projet LIFE « Finance ClimAct » qui contribue à la mise en œuvre de la SNBC de la France et du Plan d'action finance durable de l'UE.

A ce titre l'ADEME établit les plans de transition sectoriels dont l'objectif est de favoriser l'investissement dans la transition de l'industrie énérgo-intensive française pour viser la décarbonation à horizon 2050, en tenant compte des spécificités de chaque filière. Entre 2020 et 2021, l'ADEME a publié les feuilles de route des plans de transition sectoriels pour les secteurs émetteurs de CO₂, tel que le verre, la chimie, l'acier, l'aluminium et le ciment. Chaque feuille dresse un état des lieux chiffrés du secteur propose les enjeux de décarbonation et les leviers pour y parvenir.

Par ailleurs, via le Conseil National de l'industrie (CNI), les filières émettrices de CO₂ se sont engagées en 2018 à transformer écologiquement leurs activités, grâce notamment au concours des autorités publiques. Ceci se matérialise par la signature de contrats de filières, entre les représentants, les comités stratégiques de filières et l'Etat, posant des engagements réciproques.

En ce qui concerne la cokéfaction/raffinage, son déclin lié à l'arrêt de l'utilisation des énergies fossiles, entrainera la nécessité de reconversion des personnes et des activités.

Concernant la transition juste en France, chaque PTTJ détaille sa propre stratégie pour accompagner les secteurs en déclin, transformation, et nécessitant une diversification, et en identifie les leviers.

De façon générale, les projets ciblés sont en lien avec les feuilles de route nationales CNI et liés à la :

- Transition énergétique : nouveaux systèmes énergétiques industriels via notamment le soutien à la production, au stockage des EnR et aux réseaux énergétiques, la rénovation énergétique des bâtiments, électrification des unités de production, solution de chaleur bas carbone, etc.
- Ecoconception : utilisation de matériaux et produits biosourcés, allégement des emballages, etc.
- Economie circulaire : recyclage, traitement et réutilisation des déchets, etc.
- Innovation, etc.

Sur ces secteurs en déclin, transformation et diversification, il existe en enjeu d'adaptation et développement des compétences des personnes qui est repris dans le programme national FTJ volet emploi compétences.

Le FTJ visera à soutenir des PME et des entreprises autres que PME, les investissements productifs dans des entreprises autres que des PME et les investissements visant à réduire les émissions de GES résultant des activités énumérées à l'annexe I de la directive 2003/87/CE, devront répondre aux exigences réglementaires.

1.2 Désignation des territoires qui devraient être les plus durement touchés

L'objectif du FTJ étant d'accompagner les territoires et les personnes impactés par la transition, les autorités françaises ont travaillé sur une territorialisation fine du FTJ.

Deux critères ont présidé l'établissement de la carte FTJ : (i) les émissions de CO₂ de façon à pouvoir concentrer le FTJ et à en maximiser l'effet levier auprès des populations concernées et (ii) l'emploi concerné par les restructuration en prenant en compte l'emploi des secteurs les plus émetteurs, de manière à prendre en compte les dynamiques de reconversion ou de dynamisation industrielle déjà engagées et qui pourront structurer la transition verte dans ces territoires grâce au soutien du FTJ.

Les données et les cartes font apparaitre que les émissions de CO₂ sont concentrées dans 4 secteurs : Cokéfaction et raffinage, industrie chimique, fabrication d'autres produits minéraux non métalliques (verre, ciment, etc.), métallurgie. Les 4 secteurs représentent 78% des émissions de CO₂ de l'industrie, mais seulement 16,7% des emplois de l'industrie en France.

Ainsi, la spatialisation des données a permis de faire apparaitre une forte concentration des émissions, en grappes, sur des aires géographiques restreintes, ciblés sur des industries concentrées et présentant un enjeu de décarbonation et regroupant une part importante de l'emploi salarié direct industriel.

Ainsi, les territoires de transition juste (TTJ, carte et liste des communes en annexe) sont les suivants : Nord Pas de Calais, Provence-Alpes-Côte d'Azur (Territoire Bouches du Rhône), Grand Est (Territoire Grand Est), Normandie (Territoire Normandie Vallées de la Seine et de la Bresle), Pays de la Loire

(Territoire Pacte de Cordemais) et Auvergne Rhône Alpes (Territoire Rhône Isère) et en voici la composition :

- **Territoire Nord Pas de Calais** : départements du Nord et du Pas de Calais ;
- **Territoire Bouches du Rhône** : département des Bouches du Rhône ;
- **Territoire Grand Est** : territoire du Warndt Naborien, communauté d'agglomération (C.A.) Mulhouse Alsace Agglomération, métropole du Grand Nancy, communauté de communes (C.C.) des Pays du Sel et du Vermois, C.C. Sarrebourg Moselle Sud, C.C. Moselle et Madon, C.C. du Bassin de Pont-à-Mousson, C.A. du Val de Fensch, C.C. Sundgau, C.A. Sarreguemines Confluences, C.C. Pays Rhin – Brisach, C.C. Rives de Moselle, C.C. de Thann-Cernay, C.C. Terres Toulouses, C.C. du Pays Orne Moselle, C.A. de Longwy, C.C. du Territoire de Lunéville à Baccarat, C.A. Saint-Louis Agglomération, C.A. de Forbach Porte de France, C.C. du Pays de Bitche, C.C. du Pays de Colombey et du Sud Toulousain, C.A. Colmar Agglomération, C.C. du Bassin de Pompey, C.C. Orne Lorraine Confluences ;
- **Territoire Normandie Vallées de la Seine et de la Bresle** : départements de la Seine-Maritime et de l'Eure ;
- **Territoire Rhône Isère** : Vallée de la chimie (communes de Bron, Chasse sur Rhône, Feyzin, Givors, Grigny, Irigny, Lyon 7ème, Pierre-Bénite, Saint-Fons, Saint-Genis-Laval, Saint-Priest, Solaize, Vénissieux, Vernaison, Sérézin-du-Rhône, Ternay, Loire-sur-Rhône et Millery), agglomération grenobloise (Grenoble Alpes Métropole, C.C. de l'Oisans, C.C. du Grésivaudan, C.A. du Pays voironnais), C.C. Entre-Bièvre et Rhône, C.C. Les balcons du Dauphiné ;
- **Territoire Pacte de Cordemais** : Nantes métropole, C.A. de la région nazairienne et de l'estuaire et la C.C. Estuaire et Sillon.

Les TTJ ainsi proposés concentrent 69,46% des émissions de CO2 françaises. Le TTJ proposé concentre ainsi plus de 80% des émissions nationales des quatre secteurs industriels les plus polluants et des quatre centrales thermiques : 22% sur le TTJ Nord Pas de Calais, 21% sur le TTJ Bouches du Rhône, 14% sur le TTJ Normandie Axe Seine & Bresle, 12% TTJ Grand Est, 7% TTJ Pacte de Cordemais et 4% sur le TTJ Rhône Isère.

Les territoires ainsi ciblés sont potentiellement socialement plus impactés par le processus de transition : les TTJ représentent 506 459 emplois salariés directs industriels, soit plus de 18 % de l'emploi industriel français mais jusqu'à 27% de l'emploi dans les 4 secteurs identifiés, les plus concernés par la transition soit 90 228 emplois : 28 991 salariés sur le territoire Nord Pas de Calais, 18 249 salariés sur le territoire Grand Est, 16 984 salariés sur le territoire Normandie Axe Seine & Bresle, 11 675 salariés sur le territoire Bouches du Rhône, 11 366 salariés sur le territoire Rhône Isère et 2 963 salariés territoire Pacte de Cordemais.

La fermeture des quatre dernières centrales à charbons françaises représente une destruction de 730 emplois et environ 770 emplois indirects que ce soit des fournisseurs et des installations portuaires spécialisées dans la manutention du charbon qui leur est destiné.

La transition vers une économie bas carbone va impacter l'emploi des secteurs industriels les plus émetteurs de CO2, soit par la perte d'emploi, soit par la transformation des besoins de compétences qui se répercute également sur le « réservoir » de main d'œuvre du territoire.

Les projections réalisées par l'agence France Stratégies et la Direction de la recherche et des statistiques du Ministère du Travail permettent d'évaluer les pertes d'emploi dans les 4 secteurs identifiés, le respect des engagements liés à la transition vers une économie bas carbone structurant les hypothèses retenues

Au niveau national, les projections sectorielles indiquent une baisse potentielle de l'emploi de 9% pour le secteur de la sidérurgie et de la métallurgie (soit 2 500 emplois dans les territoires éligibles), de 13% pour le secteur des plastiques et minéraux non-métalliques (environ 3 200 emplois) : de -8% pour le secteur de la chimie (-2 600 emplois), et de -20% pour la cokéfaction et raffinage (-1350).

Pour les TTJ, la perte d'emploi dans les secteurs les plus exposés représente 11 000 emplois directs à l'horizon 2030, auxquels il faut ajouter une estimation de 16 000 emplois indirects. Cela représente plus

de 5% de l'emploi industriel de ces territoires, et plus précisément : 3,85% de l'emploi industriel du territoire Rhône Isère, 5,3% sur le territoire Grand Est, 4,5% sur le territoire Nord Pas de Calais, 7,9% sur le territoire Normandie Axe Seine, 5,9% sur le territoire du pacte de Cordemais et 5,9% sur le territoire des Bouches du Rhône. Les travailleurs susceptibles d'être touchés évoluent dans des secteurs industriels à la population salariale masculine (à plus de 70%) et vieillissante. Compte-tenu de la montée en compétence continue des métiers de l'industrie, accrue par la technicité que requiert la transition des secteurs, les travailleurs touchés seront en premier lieu les moins qualifiés.

On considère par ailleurs que les 90% de postes non supprimés dans les secteurs visés subiront un besoin d'évolution des compétences liée à la modification des processus de production et ne pourront donc être maintenus qu'au prix d'un investissement massif dans les compétences des salariés en poste.

Enfin l'analyse prospective du marché du travail français confirme des anticipations défavorables aux métiers d'ouvriers non qualifiés et aux manutentionnaires dans l'ensemble des secteurs industriels à haute intensité énergétique, mais c'est également le cas des ouvriers qualifiés dans le traitement des métaux ou dans la maintenance industrielle. Cette évolution, renforcée par la transition bas carbone, rend obsolète les qualifications et les projections des demandeurs d'emploi du territoire.

En Normandie, le FTJ pourra soutenir des bénéficiaires situés sur l'ensemble des territoires des départements de la Seine-Maritime et de l'Eure (NUTS 3) sur lesquels sont situées les 8 EPCI constituant la liste des territoires qui avaient été considérés initialement comme les plus durement touchés.

Ceci permet de tenir compte de la fragilité accrue des zones d'emplois de ces départements du fait de la transition des 4 secteurs, en raison des emplois occupés par leurs habitants. En effet, l'emploi industriel représentait 22,2% de l'emploi salarié dans l'Eure (INSEE FLORES 2019) et 16,1 % en Seine-Maritime pour une moyenne nationale de 12,7%, avec une concentration élevée de cet emploi industriel dans l'industrie chimique notamment dans la zone d'Emploi de Bernay (21% des effectifs salariés dans les secteurs industriels en 2019).

2. Évaluation des défis en matière de transition pour chacun des territoires désignés

Référence: article 11, paragraphe 2, point c)

Territoire: Eure et Seine-Maritime

2.1. Évaluation des conséquences économiques, sociales et territoriales de la transition vers une économie de l'Union neutre pour le climat à l'horizon 2050

Référence: article 11, paragraphe 2, point c)

En Seine-Maritime et dans l'Eure, l'évolution asymétrique des trois filières du raffinage, de la chimie et des matériaux non métalliques vers une économie neutre va conduire à des transformations majeures, impliquant d'importantes conséquences socio-économiques et territoriales.

Le zonage FTJ présente une double caractéristique en matière d'émissions carbone. Ces dernières sont en effet parmi les plus importantes au niveau national avec une forte concentration autour des Vallées de la Bresle et de la Seine mais elles sont également le fait d'un nombre très limité d'entreprises (5 grandes entreprises au sens communautaire du terme), ne représentant que des établissements dépendant de centres de décisions qui sont situés en dehors du champ territorial couvert par le FTJ normand. En termes d'emplois, les grandes entreprises Air Liquide, Total, Exxon Mobil, Yara et Borealis représentent plus de 7000 emplois directs dans la Vallée de la Seine, soit plus de 57% des secteurs de la cokéfaction-raffinage et de la chimie. Dans le secteur du verre, les entreprises Pochet du Courval, Verescence et Tourres et Cie Verreries représentent 2200 emplois directs, soit plus de 40% du secteur des produits minéraux non-métalliques.

La décarbonation industrielle des secteurs du raffinage, de la chimie et des industries de production minérale non métallique implique des ajustements importants sur les ressources humaines. En effet, si les établissements normands de ces 3 secteurs n'ont pas vocation à fermer à moyen terme, leur modèle économique doit se transformer à travers l'innovation dans l'éco-efficience (optimisation énergétique ou des procédés, électrification, utilisation des EnR). Dans le même temps, cette décarbonation des secteurs les plus émetteurs de GES doit s'accompagner du développement d'une économie bas carbone, créatrice de nouveaux emplois.

Ainsi, sur les 17 621 emplois directs dans le secteur en déclin (cokéfaction - raffinage) et les secteurs en transformation (chimie et verre) en 2019, environ 7 150 emplois directs et indirects risquent de disparaître d'ici 2030 et 12 732 emplois directs devront s'adapter à l'impact de la décarbonation.

La fermeture de la centrale à charbon du Havre, intervenue le 1er avril 2021, a concerné directement 184 salariés du groupe EDF (donnée au 31/12/2018) et indirectement environ 170 salariés d'entreprises sous-traitantes. L'arrêt de la centrale conduit par ailleurs à l'évitement de l'émission d'environ 1 million de tonnes de CO2 par an.

2.1.1 Un secteur en déclin, le raffinage

Le secteur du raffinage est confronté à un triple défi :

- L'activité de raffinage de combustibles fossiles est appelée à totalement disparaître en 2050 ;
- Les raffineries, fortement émettrices de CO2 via la production et l'utilisation de l'hydrogène, doivent réduire leurs émissions de GES de l'ordre de 33% en 2030 par rapport à 2015 (cf. SNBC) ;
- Un défi social lié à l'accompagnement des salariés vers une reconversion dans un secteur respectant le DNSH.

Actuellement, le tiers du pétrole qui arrive en France est raffiné en Normandie. La Vallée de la Seine compte les deux plus grandes raffineries françaises (Total et ExxonMobil). L'activité de raffinage représentait en 2019 51,8% des émissions de GES du zonage normand (5 514 067 teqCO2 en PRG à 20 ans - données IREP).

L'impact sur l'emploi est important sur le zonage FTJ. Sur ce territoire, la filière cokéfaction raffinage comptait 3 486 emplois directs en 2019 et le nombre d'emplois indirects et induits liés à l'activité raffinage est de près de 14 000. Pour les deux agglomérations sur lesquelles sont implantés les sites de raffinage, la filière joue un rôle important dans l'emploi local :

- A Caux Seine Agglo, la raffinerie ExxonMobil de Port-Jérôme représente 19 % de l'emploi salarié, soit 1305 emplois.
- Pour Le Havre Seine Métropole, la raffinerie Total représente 11,46% de l'emploi salarié, soit 1865 emplois.

La DARES prévoit une baisse de 20 % de l'emploi d'ici 2030 dans la filière cokéfaction et raffinage. De ce fait, sur le territoire FTJ, environ **1 695 emplois directs et indirects** pourraient disparaître.

La trajectoire de transition des activités de raffinage repose sur la réduction de la demande de carburant liquide fossile, en lien avec le déploiement dans les transports de la motorisation électrique et de carburants décarbonés. Total Energies s'est engagé à réduire ses émissions de GES en Europe (scope 1+2+3) de 30% en 2030 (par rapport à 2015). Le calendrier de transition des activités de raffinage, en cours de discussion avec l'Etat, a été acté fin 2023.

En Normandie, le raffinage est étroitement imbriqué à la pétrochimie, bien que les deux activités aient des modèles de production différents : selon l'UFIP (Union Française des Industries Pétrolières), si le raffinage s'arrête, la chimie sera également arrêtée. Aussi, la transformation des sites pour intégrer la biomasse nécessitera de lourds investissements et conduira à une réorganisation complète de la filière, avec le remplacement d'ici 2050 de grands établissements par des installations de proximité de plus petite taille (cf. scénarios de l'association Concawe).

La réduction d'activité des sites industriels majeurs de la Vallée de la Seine ou leur transformation en bioraffineries impliqueront d'importants besoins de reconversions professionnelles, même si le haut niveau de technicité des personnels du pétrole sera un atout précieux pour le développement de nouvelles filières décarbonées (hydrogène vert, chimie verte, biogaz, carburants de synthèse durables...).

L'accompagnement des salariés des sous-traitants du secteur pétrolier est également un enjeu important pour les départements de la Seine-Maritime et de l'Eure. La filière Normandie Energies souhaite encourager leur réorientation vers les secteurs en tension, notamment les énergies marines renouvelables (éolien off-shore).

Les besoins de formation identifiés concernent principalement l'accompagnement à l'émergence de nouveaux métiers, notamment ingénieurs et techniciens spécialisés hydrogène, méthanisation, biomasse, fluides, maîtrise des risques, biogaz, automaticiens, analystes des données, responsables RSE, responsable cyber sécurité, etc. Il est à noter que les métiers de chaudronniers, soudeurs, tuyauteurs, techniciens de maintenance sont en forte tension de recrutement.

2.1.2 Le secteur de la chimie, secteur en transformation dans la Vallée de la Seine

La filière de la chimie en Normandie couvre un spectre étendu qui va de la chimie de base, positionnée immédiatement à l'aval du raffinage jusqu'à la chimie fine et de spécialité. L'enjeu est d'assurer la pérennité de la filière normande à travers la décarbonation des productions actuelles et le développement de nouvelles activités (chimie verte, hydrogène vert, etc.).

Sur le périmètre FTJ, le secteur est représenté par 96 établissements, comptant 8 689 emplois directs (2019) et près de 37 400 emplois indirects liés à la filière, selon les ratios fournis par le Comité Stratégique de Filière et par l'INSEE. Avec 2 448 personnes en 2019 (-1,3% depuis 2015) et 35,67% des salariés concentrés dans cette filière, Caux Seine Agglo est le territoire le plus concerné.

La chimie, très fortement émettrice, représentait 27,8% des émissions de GES du zonage normand en 2019 (2 965 478 Teq CO₂ par an en PRG à 20 ans – source IREP). Les émissions de GES sont concentrées sur les plateformes du Havre, de Caux Seine agglo et de la Métropole de Rouen. Dans sa feuille de route nationale, à l'horizon 2030, la filière s'engage à minima sur une baisse de 26% de ses émissions par rapport à 2015, à travers l'activation de leviers sur des technologies considérées comme matures : efficacité énergétique, source de chaleur décarbonée (biomasse notamment), réduction des émissions de protoxyde d'azote et de gaz fluorés.

D'autres leviers sont envisagés, qui auraient un potentiel encore plus important sur la réduction des émissions de GES de la filière en Normandie (cf. annexe 2), notamment les secteurs de diversification suivants : le développement de l'hydrogène vert et bas-carbone, la capture du CO₂ qui permettra de développer de nouvelles filières pour la chimie avec la réutilisation en 2040 de 9,1% du CO₂ capté, l'électrification des procédés et la production d'électricité verte, l'économie circulaire et le développement de réseaux de chaleur entre industriels ainsi que la transition numérique et le développement de la chimie du végétal (chimie biosourcée et biotechnologies) et développement de la bio-production (chimie fine, bioplastiques, biocarburants, etc.).

La décarbonation du secteur devrait conduire à la disparition de près de **3 700 emplois directs et indirects en Normandie** (cf. DARES, -8% des effectifs salariés nationaux attendue d'ici 2030).

Sur ce secteur en transformation, le défi social réside dans l'adaptation des compétences des salariés en interne, soit 7 994 concernés (recomposition des compétences notamment pour les techniciens de maintenance électrique, chaudronniers, soudeurs, tuyauteurs, automaticiens, responsable RSE, responsable cybersécurité, contrôle qualité,...), l'accompagnement des reconversions intra ou inter sectorielles et le recrutement de nouvelles compétences (nouvelles expertises telles que chefs de projet ENR, ingénieurs et techniciens spécialisés hydrogène, méthanisation, biomasse, fluides, maîtrise des risques, biogaz, conseillers info-énergie, analystes des données, etc.).

Ceci confirme les projections régionales de la filière : les perspectives d'emploi sur 2025-2030 sont globalement stables mais les besoins de reconversions internes sont importants. La filière exprime de

fortes inquiétudes en termes de recrutement, les viviers étant en réduction en raison de la baisse démographique dans les lycées et de la mauvaise image de l'industrie chimique, perçue comme une activité polluante. Le **vieillessement des effectifs** est également une problématique importante pour le secteur qui doit assurer son renouvellement et la **transmission des compétences** à une jeune génération plus encline à la mobilité.

2.1.3 Le secteur des produits minéraux non métalliques, secteur en transformation

Il s'agit principalement du secteur verrier, et plus spécifiquement du flaconnage de luxe qui est un domaine d'excellence de la vallée de la Bresle (70% de la production mondiale).

Sur le territoire FTJ, le secteur des **produits minéraux non métalliques** est représenté par 142 établissements pour 5 446 emplois directs (2019) et près de 8 170 emplois indirects, avec trois grands employeurs dans la production de verre (Pochet du Courval et Verescence France sur la vallée de la Bresle, Tourres et Cie Verreries de Gravelle sur la vallée de la Seine).

En 2015, les émissions des industries des **produits minéraux non métalliques** se sont élevées à 150 455 t_{eq}CO₂ (source IREP, 22,3 % des émissions de CO₂ de ce secteur en France, cf. annexe 4). Au niveau national, la filière prévoit une réduction de ses émissions de 24 % en 2030 par rapport à 2015.

Trois leviers principaux sont envisagés pour décarboner la filière du verre (cf. annexe 3) : l'électrification des procédés, la numérisation des procédés et l'utilisation de calcins.

Les défis de la transformation de la filière sont importants, notamment pour la Vallée de la Bresle :

- La Vallée de la Bresle est dépendante d'une filière qui représente 54,1% de l'emploi industriel du territoire, dont 70% directement liés à la production de verre ;
- Le territoire de la Vallée de la Bresle présente une réelle fragilité économique et sociale, avec un taux de chômage supérieur à la moyenne nationale (8,4%), et une faible qualification des salariés de l'industrie (30,1% d'ouvriers non qualifiés dans l'industrie alors que la moyenne nationale est de 16,6%) ;
- Les entreprises ne bénéficient pas d'écosystème favorable faute d'un tissu industriel diversifié : malgré l'existence du cluster Glass Vallée, elles sont réticentes à travailler collectivement. Par ailleurs, les industriels rencontrent de grandes difficultés à renouveler leurs effectifs et à recruter sur un territoire éloigné des métropoles, et font massivement appel à l'intérim.

Sur le territoire FTJ, **1 770 emplois directs et indirects** (cf. DARES 2030, - 13%) devraient disparaître. L'évolution des métiers, l'investissement dans la formation professionnelle, la modernisation des sites de production doivent contribuer à redonner de l'attractivité à la filière. Cette question est cruciale pour l'avenir des entreprises comme pour les territoires concernés.

Sur ce secteur, le défi social sera donc de mobiliser la main d'œuvre nécessaire aux entreprises du verre, répondre aux besoins de formation à de nouvelles compétences ou recomposition de celles-ci, et d'élévation de la qualification de la main d'œuvre (expertise). Il est à noter que 4 738 salariés devront s'adapter à l'impact de la transformation du secteur du verre.

2.1.4 Conséquences sociales et risque d'aggravation du déclin démographique des territoires les plus durement touchés par la transition

La transition écologique risque d'accentuer le phénomène de déclin démographique déjà existant sur les territoires les plus durement touchés, particulièrement chez les jeunes (diminution des 15 - 29 ans de 18,6 % dans la Vallée de la Bresle et de 7,9 % dans la Vallée de la Seine entre 2008 et 2018).

De plus, le rapport "METIERS 2030" présente les difficultés de recrutement importantes sur des métiers directement liés aux secteurs ciblés, particulièrement pour les ouvriers qualifiés de la manutention, les techniciens et agents de maîtrise de la maintenance et de l'industrie mécanique.

Ces métiers sont fortement représentés en Normandie car cette région présente une spécificité quant à la part des salariés dans les postes d'ouvriers qui représente 49% des effectifs contre 38% en France. Ce

chiffre s'élève à 76% des effectifs de l'industrie lorsque l'on ajoute la part des salariés "Techniciens et Agents de maîtrise".

2.2. Besoins et objectifs de développement d'ici à 2030 en vue de parvenir à une économie de l'Union neutre pour le climat à l'horizon 2050

Référence: article 11, paragraphe 2, point d)

Afin de répondre aux objectifs de la SNBC et d'en compenser les effets socio-économiques, les acteurs normands se sont dotés de stratégies (COP Normandie, Plan Bâtiment Durable, S3, SRDEII) permettant de décliner localement les orientations de la SNCB et de soutenir le développement d'activités économiques plus durables, innovantes et créatrices d'emploi dans les domaines identifiés dans ces stratégies. La stratégie de mobilisation du FTJ en Seine-Maritime et dans l'Eure repose ainsi sur 5 piliers :

- Création et renforcement d'un environnement économique et social adéquat (RDI, reconversion de friches, rénovation énergétique des bâtiments résidentiels et tertiaires, transports propres, etc.) ;
- Développement du mix énergétique vers zéro émission carbone (production, stockage, usages et gestion des impacts liés à la production d'ENR), notamment après la fermeture de la centrale à charbon du Havre ;
- Soutien direct aux entreprises pour une résilience industrielle durable et porteuse d'emplois visant à transformer les industries les plus émettrices de CO2 vers des modèles industriels circulaires, sobres ou décarbonés, et à soutenir les entreprises créatrices d'emplois dans tous les domaines identifiés dans les stratégies régionales citées ci-dessus (hors domaine agriculture et pêche de la S3) et leurs chaînes de valeurs) ;
- Soutien direct aux acteurs des technologies critiques au sens du règlement STEP (technologies numériques, technologies propres et économes en ressources et biotechnologies) afin de garantir la souveraineté et la sécurité de l'Union, réduire ses dépendances stratégiques et renforcer sa compétitivité ;
- Développement des compétences, notamment appui aux actions de l'Etat pour la recherche d'emploi et la reconversion des DE.

La décarbonation des secteurs ciblés nécessite l'accompagnement et la reconversion des salariés dont l'emploi va disparaître, l'adaptation des compétences des actifs dont l'emploi va se transformer, et l'accompagnement de la main d'œuvre disponible à mettre en adéquation avec les besoins de recrutement dans les secteurs en transformation et de diversification, mais aussi vers les secteurs pour lesquels l'étude DARES anticipe des difficultés ou besoins de recrutement d'ici 2030 (ouvriers qualifiés de la manutention, de la mécanique et des industries de process, conducteurs de véhicules, professionnels du care, agents d'entretien, etc.). Les salariés du secteur raffinage en déclin pourront bénéficier d'une reconversion et d'un accompagnement vers tout emploi relevant d'un secteur respectant le principe DNSH.

La transition vers un nouveau modèle de développement décarboné des filières en transformation et le développement des nouvelles activités vont nécessiter la mobilisation de compétences nouvelles dont ne disposent ni les salariés des secteurs en déclin et en transformation ni les DE, qui ont bénéficié de formations conçues pour répondre aux besoins des industries carbonées. Les besoins en recrutement sont liés à la fois aux créations d'emploi et aux nombreux départs à la retraite (l'Analyse n°116 de novembre 2020 de l'INSEE estime que 4 salariés sur 10 vont partir à la retraite d'ici 2030).

Ces recrutements dans les secteurs décarbonés, qui ne sont pas un débouché habituel du territoire, impliquent en ce qui concerne les DE une orientation et un accompagnement ciblés vers les nouvelles activités, afin de donner l'impulsion nécessaire à leur développement. Cela nécessitera également

l'identification des nouvelles compétences à développer et la formation des salariés des secteurs en transformation qui ne possèdent pas les compétences attendues, leur adaptation étant le prérequis à leur maintien dans l'emploi. Le FTJ permettra ainsi la mobilisation de la main d'œuvre disponible et une meilleure adéquation entre le profil des personnes et les compétences requises dans ces nouvelles activités.

En tenant compte des projets pré-identifiés, le potentiel de création d'emplois est estimé à 2 564 emplois directs, face à une perte d'emplois estimée à 2 100 emplois directs d'ici 2030 (dans les 3 secteurs en déclin/transformation d'après l'étude DARES Métiers 2030).

Le FTJ pourra intervenir sur l'ensemble des domaines identifiés dans la S3 (à l'exception du domaine consacré aux ressources agricoles, marines et sylvicoles) et dans les stratégies COP Normandie et Plan Bâtiment Durable, par exemple :

Valorisation des déchets, réutilisation des matériaux et recyclage des friches dans une logique d'économie circulaire

La Normandie bénéficie d'associations d'entreprises qui portent des actions collectives au bénéfice des industriels. Les activités de recyclage des batteries et le réemploi des matériaux de construction constituent un axe de développement créateur d'emplois. Face aux difficultés des entreprises à acquérir du foncier, la réutilisation de friches libérées entre autre par les grandes installations de raffinage et pétrochimie sera une opportunité, évitant l'artificialisation de sols.

Energies renouvelables et développement des usages de l'hydrogène

La S3 normande vise le développement du mix énergétique vers zéro émission carbone, vecteur de renouvellement de la dynamique industrielle régionale et de création d'emplois. Ce mix s'appuie notamment sur le développement des EMR, du photovoltaïque, du biogaz, de l'hydrogène ou encore de la géothermie. Le développement de la production d'EnR permettra d'alimenter une industrie à haute intensité énergétique ; il inclut le stockage de l'électricité d'origine EnR ainsi que les nouveaux usages industriels liés aux EnR.

Valorisation des coproduits du CCS

La vallée de Seine concentre les caractéristiques d'un territoire majeur pour le captage mais aussi l'utilisation circulaire du CO2 comme matière première (présence d'industries fortement émettrices, proximité avec d'autres industries consommatrices et existence de marchés commerciaux pour la production en découlant).

Trajectoire des industries vers une économie bas carbone

La S3 normande vise la transformation des process pour une industrie performante, durable et digitale, pour tendre vers zéro émission carbone. L'accompagnement à la mise en œuvre de process industriels décarbonés va permettre de maintenir l'activité et d'assurer la transition des écosystèmes associant grandes entreprises et PME-TPE sous-traitantes. La trajectoire des industries normandes vers une économie bas carbone concerne tous les secteurs industriels du territoire.

Bâtiments et travaux publics durables

Le FTJ permettra de réduire la consommation énergétique et la production de GES du secteur du bâtiment (2^e secteur après l'industrie en Normandie, premier au niveau national). Ce soutien fera également de la construction et de la rénovation énergétique du parc bâti un levier majeur de développement et de la transformation de l'ensemble du secteur de la construction normande. Enfin, il s'agit de réduire la précarité en soutenant la rénovation énergétique des logements sociaux.

2.3. Cohérence avec d'autres stratégies et plans nationaux, régionaux ou territoriaux pertinents

Référence: article 11, paragraphe 2, point e)

Le PTTJ a été conçu en cohérence avec les stratégies régionales et locales poursuivies et décrites dans les documents suivants :

- Les documents stratégiques régionaux (S3 2021-2027, SRADDET, stratégie régionale de l'orientation et des métiers, Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles, Plan Normandie Hydrogène, Plan Bâtiment durable, Schéma régional de développement économique des entreprises pour l'innovation et l'internationalisation - SRDEII 2022-2028)
- Les Plans d'accompagnement aux filières copilotés par la Région et l'Ademe (Méthas Normandie, Plan Bois-Energie Normandie)
- Les documents stratégiques locaux (Territoires d'industrie Vallée de la Seine et Vallée de la Bresle, Pacte territorial pour la transition écologique et industrielle du Havre)
- Les stratégies poursuivies par les EPCI décrites lors d'entretiens directs et par des retours écrits (Caux Seine Agglo, Le Havre Seine Métropole, Rouen Métropole, Seine-Eure Agglomération, Seine Normandie Agglomération)

Le PTTJ est également cohérent avec les orientations nationales et européennes.

Il s'inscrit dans la Stratégie Nationale Bas-Carbone pour réussir la transition vers la nouvelle économie, en particulier :

- La production d'énergie décarbonée via la diversification du mix énergétique (conformément au cadre fixé par la Programmation Pluriannuelle de l'Energie) ;
- La transition vers une industrie bas-carbone en améliorant fortement l'efficacité énergétique et le recours aux énergies décarbonées et en développant les technologies de rupture pour réduire et, si possible, supprimer les émissions de procédés industriels (via notamment le rôle des technologies de capture et stockage ou utilisation du carbone) ;
- Le traitement des déchets par une économie circulaire et la mise en œuvre de la feuille de route nationale économie circulaire visant notamment à mieux produire (éco-conception et incorporation de matières recyclées) et à mieux gérer les déchets en développant le recyclage et la valorisation, en mobilisant tous les acteurs.

Cette stratégie nationale est déclinée dans une Feuille de route régionale "Planification écologique de la Normandie 2025-2030". Co-construite avec l'Etat, dans le cadre de la conférence des parties (COP) Normandie, cette feuille de route décline localement les orientations de la stratégie nationale bas carbone française. Il s'agit d'accompagner la décarbonation, la compétitivité et la création d'emplois durables dans les secteurs des sols, des déchets, de l'énergie, de l'industrie, du résidentiel, du tertiaire, du transport de marchandises et du transport de voyageurs.

Au niveau national, les appels à projets France 2030 et PIA 4 sont complémentaires des actions prévues pour lesquelles un soutien du FTJ est envisagé en Normandie :

- Décarbonation Industrie portant sur la décarbonation des procédés et des utilités via l'efficacité énergétique dans l'industrie, l'électrification des procédés, ainsi que l'utilisation d'intrants matière alternatifs ;
- Zones industrielles bas carbone ciblant particulièrement la zone industrialo-portuaire du Havre et de l'axe Seine et qui s'inscrit dans le cadre de la stratégie d'accélération de la décarbonation en France ;
- En outre, le Fonds pour l'Innovation et l'Industrie (FII) appuie ces ambitions et vise à garantir la souveraineté scientifique et technologique française ainsi que son développement économique. Il

capitalise sur les atouts nationaux afin de générer des ressources dédiées au financement de l'innovation de rupture. Il a pour objectif de favoriser l'émergence de secteurs d'avenir et de soutenir la croissance et l'émergence des start-ups technologiques.

A l'échelle européenne, le soutien du FTJ fonctionne en synergie avec les stratégies et fonds suivants :

- Le fonds InvestEU soutenant quatre volets d'actions : infrastructures durables ; recherche, innovation et numérisation ; petites et moyennes entreprises ; investissements sociaux et compétences ;
- La facilité de prêt au secteur public, visant à soutenir les entités du secteur public des territoires pointés par les PTTJ et proposant des conditions d'emprunt préférentielles.

Les projets financés par le FRR (Facilité pour la Reprise et la Résilience) ne seront pas soutenus par le FTJ afin d'éviter tout risque de double financement, via des tours de table des financeurs.

De plus, un accord Etat/Région Normandie, signé en février 2022, fixe les lignes de partage entre le volet déconcentré du programme FSE+ 2021-2027 et le programme régional FEDER-FSE+. Certains types d'actions seront financées par le FTJ du programme FEDER, FSE+ et FTJ régional et d'autres seront financées par le FSE+ du programme FSE+ national.

Le FTJ interviendra en complémentarité avec le Programme FEDER FSE+ Normandie. Toutefois, au sein du zonage FTJ, le FTJ sera privilégié au FEDER sur les OS suivants dès lors qu'un projet serait éligible à l'un ou l'autre des fonds ; cela concerne l'OS 1. pour la recherche, l'OS 1.3 pour des projets d'innovation et de développement des entreprises, l'OS 2.1 pour la rénovation énergétique des logements sociaux, l'OS 2.2 pour les installations de production, récupération, valorisation et distribution d'énergie renouvelable, l'OS 2.6 concernant la gestion des déchets et les OS 5.1 / 5.2 concernant la réhabilitation des sites industriels et des terres contaminées. Ces lignes de partage sont intégrées au Document de Mise en Œuvre du programme à l'échelle des domaines d'intervention.

Enfin, le PTTJ est cohérent avec le socle européen des droits sociaux, en particulier avec le chapitre 1 : « égalité des chances et accès au marché du travail ». Il intègre des actions qui contribuent aux principes de l'éducation pour tous et de la formation tout au long de la vie, de l'égalité entre les femmes et les hommes et de l'égalité des chances.

En permettant à des secteurs majeurs de l'économie régionale (chimie, verre, etc.) de réussir leur transition vers la neutralité carbone tout en maintenant leur compétitivité, le FTJ, en synergie avec les stratégies régionales, locales et nationales, contribuera au maintien d'une base économique prospère au bénéfice des habitants et des territoires (pour plus de détails, voir annexe 6).

2.4. Types d'opérations engagées

Référence: article 11, paragraphe 2, point g à k), et article 11, paragraphe 5

2.4.1 Types d'opérations envisagées

Au regard des enjeux de diversification économique, des besoins et des potentiels identifiés, les types d'action soutenus dans les secteurs en transformation, en déclin et de diversification sont (cf. annexe 7) :

Volet du FTJ porté par la Région Normandie

- Investissements dans les activités de recherche et d'innovation, y compris celles menées par les universités, les centres de recherche ou les entreprises afin de développer des produits ou process industriels innovants, améliorant la compétitivité des entreprises ou diversifiant l'économie du territoire
- Investissements dans la numérisation, l'innovation numérique et la connectivité numérique, permettant des réductions d'émissions de GES dans le process industriel ou le cycle de vie d'un produit

- Dans les secteurs identifiés en section 2.2, projets de création ou de développement des entreprises, par le biais d'infrastructures mais aussi d'études préalables, d'animation et de coordination des acteurs, investissements productifs conduisant à la diversification, la modernisation et la reconversion économique, mise en œuvre de process industriels circulaires, sobres ou décarbonés ou encore investissements dans le déploiement de technologies, systèmes et infrastructures pour des énergies propres abordables et dans la réduction des émissions de GES
- Investissements liés à l'amélioration de l'efficacité énergétique du logement social ou des bâtiments publics, y compris les bâtiments d'enseignement, via la rénovation de haute performance énergétique et les projets de rénovation ou d'écoconstruction exemplaires en matière de matériaux biosourcés
- Rénovation et/ou modernisation et extension des réseaux de chaleur et de chauffage urbains, y compris au bénéfice des entreprises, et investissements dans la production de chaleur alimentés exclusivement par des sources d'EnR (ex : développement de réseaux de chauffages urbains)
- Initiatives visant à promouvoir les énergies renouvelables et de récupération (animation, ingénierie territoriale...) et projets de démonstration
- Investissements dans les énergies renouvelables tels que la préparation à l'installation de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments existants (hors achat desdits panneaux et en dehors de tout cumul avec la revente de l'électricité produite), la géothermie ou la production d'H2 renouvelable et bas-carbone
- Investissements dans le renforcement de l'économie circulaire, notamment grâce à la prévention et à la réduction des déchets, à l'utilisation efficace des ressources, à la réutilisation, à la réparation et au recyclage
- Investissements dans la réhabilitation, la décontamination et l'assainissement de zones de friche, y compris des projets d'infrastructure verte et de réaffectation des terrains, portés par des collectivités ou des entreprises
- Investissements dans l'acquisition ou le retrofit de moyens de transport propres et bas-carbone (H2, bioGNV, électrique...) sur l'ensemble du TTI, urbain comme rural
- Investissements liés aux technologies propres et économes en ressources, aux biotechnologies et aux technologies numériques (secteurs STEP)

Soutenir l'emploi et le développement des compétences sur les territoires normands (Volet Emploi – Compétences du FTJ porté par l'Etat)

Les types d'actions soutenus conformément au PN FTJ s'articulent avec les dispositifs existants (cf. annexe 6) et sont :

- **Perfectionnement et reconversion des travailleurs et des demandeurs d'emploi (DE) (point K)**

Il s'agit d'accompagner les secteurs en déclin et en transformation et de mettre en œuvre la stratégie de diversification des territoires éligibles. Les publics éligibles doivent pouvoir être rattachés à l'un ou à l'autre.

Dans une logique de reconversion, les salariés ciblés sont/ont été employés avant l'entrée dans l'opération dans une entreprise des secteurs en déclin et en transformation.

Les DE bénéficiant de mesure d'insertion ou d'accompagnement spécialisé devront avoir eu pour dernier employeur une entreprise des secteurs 19, 20, 23, 24 ou 35 ou d'une entreprise sous-traitante ou fournisseuse.

Les DE de toute origine professionnelle, y compris les jeunes en 1ère insertion sur le marché du travail qui sont des DE, pourront être accompagnés uniquement vers des secteurs ou métiers prioritaires pour la transformation de l'activité industrielle ou pour développer des compétences requises par la stratégie de diversification économique des territoires éligibles.

Les actions éligibles recouvrent :

- Accompagnement au développement des compétences et aux reconversions internes d'actifs occupés des secteurs en déclin/transformation
 - Formation et montée en compétence des salariés en lien avec la transformation de leur secteur et la décarbonation des processus de production
 - Actions d'ingénierie ciblées sur le développement des compétences et d'anticipation des mutations économiques
 - Financement de l'accompagnement et formation des salariés licenciés des secteurs en déclin/transformation en complément des obligations légales de l'employeur
 - Appui aux démarches individuelles et collectives de transition professionnelle des salariés des secteurs en déclin/transformation
- Appui aux démarches individuelles et collectives de transition professionnelle des salariés des secteurs en déclin/transformation vers d'autres branches ou secteurs
 - Accompagnement collectif ou individuel de salariés en reconversion professionnelle
 - Appui aux dispositifs territoriaux de GPEC
 - Appui au renforcement des dispositifs de soutien aux transitions professionnelles
 - Actions de renforcement de l'attractivité des secteurs de diversification et de promotion de la mixité dans ces métiers
 - Identification des compétences prioritaires pour les secteurs de diversification et investissement dans les capacités dédiées des organismes de formation et le développement des compétences
- Formation des DE dans les secteurs de diversification et actions d'ingénierie de formation
- Formation pour la montée en compétences des salariés des secteurs de diversification
- **Aide à la recherche d'emploi à l'intention des DE (point L)**

Les mesures prises dans ce cadre relèvent principalement d'une logique de ciblage sur des secteurs d'activité. D'une part, un DE issu d'un secteur en déclin ou en transformation peut être accompagné vers n'importe quel secteur, tant que ce secteur n'est pas un secteur émetteur de CO₂ (principe du DNSH). D'autre part, l'accompagnement ciblé vers un secteur de diversification identifié dans le PTTJ concerne tout DE quel que soit son secteur d'origine (cf. section 2.2).

Les mesures prévues peuvent recouvrir :

1.
 - Renforcement de l'offre d'accompagnement dédiée des institutions du service public de l'emploi et de celle de ses partenaires
 - Actions de mise en adéquation et en relation des demandeurs d'emploi avec l'offre d'emploi générée par les secteurs de diversification sur les territoires FTJ, via notamment des speed dating de l'emploi, du tutorat, etc.
 - Ingénierie et coordination des acteurs dans l'accompagnement des personnes suivies, animation territoriale
 - Développement de l'insertion par l'activité économique et autres solutions de mise en situation professionnelle comme parcours d'accompagnement durable.
- **Inclusion active des demandeurs d'emploi et des personnes éloignées du marché du travail souhaitant l'intégrer (point M)**

Les territoires ciblés dans les PTTJ sont marqués par des taux de pauvreté et de chômage importants qui impliquent un besoin d'accompagnement socio-professionnel renforcé des populations. Ces territoires sont plus exposés aux impacts sociaux de la transition énergétique et industrielle.

En effet, en Normandie le taux de pauvreté sur les territoires FTJ est supérieur de 5 points (19%) à la moyenne régionale. Le taux de chômage est également supérieur à la moyenne régionale. Aussi, prévoir des mesures supplémentaires d'accompagnement social est crucial pour favoriser l'insertion professionnelle de ces publics et leur accès à des emplois durables. Ce contexte rend nécessaire le soutien d'opérations ciblant notamment « les personnes sans emploi, en âge de travailler, éloignées du marché du travail et engagées ou s'engageant dans un parcours d'accompagnement, notamment les jeunes éloignés de l'emploi et les femmes. »

Les types d'actions sont les suivants :

- Accompagnement des démarches de recrutement inclusives et développement des aspects sociaux et des achats responsables dans la commande publique et privée
- Accompagnement renforcé vers l'emploi, notamment l'ingénierie de parcours et la levée des freins périphériques à l'emploi, y compris freins à la mobilité, offre de service permettant d'améliorer la gestion des temps de vie, accès au soin, au logement etc.
- Remobilisation vers l'emploi, par les actions de médiation, et accès aux droits pour les personnes les plus éloignées du marché du travail
- Parcours d'accompagnement de professionnalisation
- IAE et autres solutions de mise en situation professionnelle comme parcours d'accompagnement vers l'emploi durable

- **Soutenir l'apprentissage et l'alternance dans les secteurs de diversification (point O)**

Il s'agit d'accompagner les besoins de développement de l'apprentissage et de l'alternance exprimés par les acteurs dans le zonage éligible dans le but de développer une nouvelle offre de formation vers ces secteurs et de renforcer son attractivité.

Les types d'actions prévus en matière d'apprentissage sont les suivants :

1.

- Les actions d'accompagnement vers l'alternance et l'apprentissage, ainsi que l'ingénierie de l'offre de formation ;
- Les aides aux jeunes pour accéder à l'apprentissage ou à l'alternance (équipement scolaire pour l'enseignement professionnel et équipement professionnel, hébergement, transport, etc.), et la mise en relation avec les entreprises ;
- Les actions de mobilisation des employeurs visant à faciliter le recrutement d'alternants et d'apprentis

L'enveloppe financière pour le volet social s'élève à 45,7 M€. Les lignes de partage FSE+/FTJ sont précisées dans le PN FTJ « emploi et compétences » 2021-2027.

STEP soutiendra les compétences pertinentes pour le développement / la production de technologies critiques dans les secteurs STEP.

2.4.2 Investissements productifs envisagés dans des entreprises autres que des PME (liste indicative – cf. annexe 8)

Eastman Circular Solutions France SARL souhaite construire une usine de recyclage de déchets plastiques via méthanolyse ; cet investissement dans la création d'une nouvelle activité s'inscrit pleinement dans la stratégie de diversification du territoire ainsi que dans les ambitions du FTJ car il va

permettre l'accompagnement de la reconversion des emplois impactés par la transition sur le bassin d'implantation. Il contribue à la transition vers une économie neutre car il permettra dans sa phase 1 de traiter annuellement 110 000 tonnes de déchets polyesters, qui sont actuellement non-traités. L'impact carbone de la tonne de rPET d'EASTMAN se situerait aux alentours de 0,5TeqCO2 contre 4TeqCO2 pour le PET vierge (UK government, 2022), une comparaison qui prend son sens vis-à-vis du recyclage de déchets non recyclés actuellement. Le soutien du FTJ permettrait à lui seul de créer 310 emplois directs et donc de compenser de manière significative les 1070 emplois directs voués à disparaître d'ici 2030 sur le bassin d'emploi Le Havre - Yvetot concerné, en complément des créations d'emplois dans les secteurs de diversification (jusqu'à 196 emplois créés hors soutien du FTJ à cette grande entreprise, selon l'étude Métiers 2030), et contribuerait au développement de l'économie circulaire en Vallée de la Seine. Ainsi, l'intervention du FTJ, qui pourrait soutenir ce projet à hauteur de 31M€, permettrait de réduire de 874 à 564 les pertes d'emploi sur la zone concernée.

La Région Normandie pourra soutenir d'autres projets de grandes entreprises dès lors que ceux-ci contribuent aux objectifs du PTTJ et qu'ils respectent les conditions du règlement STEP ou n°2025/1914.

2.4.3 Investissements envisagés visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre résultant des activités énumérées à l'annexe I de la directive 2003/87/CE (cf. annexe 9)

L'entreprise Verescence (identifiant : FR0000000000000305), soumise au système SQE (ETS), souhaite rendre 2 fours hybrides électricité / biogaz pour réaliser des économies d'énergies ainsi que pour augmenter significativement sa production. **Le projet d'hybridation des fours 1 et 6 permettrait à l'entreprise de diminuer les émissions de l'entreprise de 32 740 tCO2 par an vis-à-vis de l'année de référence soit -56%, une baisse notable vis-à-vis de ses quotas (15% en dessous).** Le FTJ pourrait soutenir ce projet à hauteur de 5M€.

Le soutien du FTJ à l'entreprise Verescence permettrait à lui seul de créer 100 emplois directs et donc de ne pas aggraver l'impact de la transition et compenser une partie des 460 emplois directs (DARES) voués à disparaître à l'échéance 2030 dans le secteur des produits minéraux non métalliques de la Vallée de la Bresle, créations d'emplois dans les secteurs de diversification inclus. Au-delà, la mise en œuvre de ce plan d'investissement productif et de décarbonation, dont une partie serait soutenue par le FTJ, permettrait d'assurer le maintien des 850 emplois directs de cette entreprise auxquels s'ajoutent 1 275 emplois indirects.

En complément de l'intervention du FTJ (pilier 1), les piliers 2 et 3 du mécanisme pour une transition juste (MTJ) pourront être mobilisés sur le TTJ :

- Le programme pour une transition juste dans le cadre d'InvestEU : instruments de garantie pour les investissements économiquement viables privés et publics, dans l'ensemble des volets d'action ouverts par le règlement 2021/523 ;
- La facilité de prêt au secteur public pour des projets éligibles au titre du règlement 2021/1229 (économie bas carbone, économie circulaire, recyclage des friches, développement et stockage des EnR, efficacité énergétique, transport, infrastructures sociales ou urbaines, logement...)

3. Mécanismes de gouvernance

Référence: article 11, paragraphe 2, point f)

3.1 Partenariats

Conformément aux exigences communautaires, les principales parties prenantes nationales, régionales et territoriales concernées ont été associées à la phase de préparation du PTTJ en Normandie, en plusieurs étapes tenant compte des incertitudes initiales sur le zonage de l'intervention du FTJ.

En premier lieu, la préparation du PTTJ a fait l'objet d'un étroit partenariat dès mai 2020 entre les services de la Région et de l'Etat. Au niveau central, des réunions ont été organisées par l'ANCT avec les services de l'Etat concernés (DGEFP, DREETS, DGE, ADEME) et des Régions. A l'échelle régionale, des réunions de travail entre les services de la Région et ceux de l'Etat (SGAR, DREETS, ADEME, DREAL) se sont tenues pour déterminer initialement la zone éligible, partager les enjeux et définir les priorités d'intervention. Les différents acteurs régionaux concernés (institutions, collectivités, industriels, partenaires universitaires, public...) ont été impliqués entre l'été 2020 et l'été 2022 par le biais de courriers d'information ciblés, d'entretiens, de consultations, de réunions... L'Agence de Développement Normandie a intégré le FTJ dans ses échanges avec les structures potentiellement concernées (entreprises, associations de filières, territoires...).

Afin d'affiner les projets et la stratégie, plusieurs actions ont été lancées en juin 2022 : 26 entretiens ont été réalisés avec les porteurs de projets industriels et acteurs publics, un questionnaire à destination de tous les acteurs de la Glass Vallée et deux réunions d'échanges avec les filières économiques et EPCI ont été organisées. Enfin, le partenariat avec les jeunes s'est renforcé, notamment avec le campus des Transitions à Caen (cf. annexe 10).

3.2 Suivi et évaluation

Animation et communication sur le plan territorial de transition juste

La stratégie de communication relative au PTTJ Normandie sera intégrée au sein de la stratégie de communication interfonds du programme FEDER FSE+ FTJ Normandie 2021-2027 et du PN FTJ 2021-2027. Cette stratégie a été présentée aux membres du comité de suivi interfonds Normandie pour approbation le 7 mars.

La stratégie de communication du PTTJ sera déclinée en plans annuels de communication mis en œuvre par chacune des autorités de gestion concernées sur son périmètre d'intervention. Chaque autorité de gestion est par ailleurs responsable de veiller au respect des règles de publicité des projets relevant de son périmètre d'intervention.

La Région et la DREETS seront respectivement chargées de l'information des bénéficiaires potentiels du FTJ dans le but de permettre une consommation régulière des crédits et d'assurer la transparence dans l'intervention des fonds. Les actions seront coordonnées afin de s'assurer de la complémentarité des interventions. A ce titre, elles s'assureront d'une information régulière sur les opportunités du FTJ auprès des deux Territoires d'Industrie « Axe Seine » et « Vallée de la Bresle ».

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Les indicateurs de réalisation et de résultats qui seront prévus dans chacun des programmes permettront d'évaluer la capacité du PTTJ à atteindre ses objectifs.

Des indicateurs de réalisation et de résultats FTJ STEP permettront d'évaluer la capacité du PTTJ à participer aux objectifs de compétitivité et de résilience de l'UE dans les secteurs stratégiques définis dans le règlement 2024/795.

Lors de chaque réunion du COPIL FTJ, ses membres seront destinataires d'un état d'avancement des interventions du FTJ au titre des deux programmes. Ces éléments feront également l'objet d'une présentation auprès du comité de suivi interfonds normand.

En matière d'évaluation du plan territorial de transition juste, les membres du COPIL FTJ :

- Valideront le plan d'évaluation en début de période de programmation et ses modifications ultérieures ;
- Examineront les évaluations réalisées au cours du programme et détermineront les suites à y apporter.

3.3 Organisme(s) de coordination et de suivi

La coordination du PTTJ en Normandie sera assurée par les deux AG en charge de la mise en œuvre du FTJ sur le territoire éligible : la Région Normandie et l'Etat, au travers de réunions régulières associant leurs services (notamment la DREETS).

Le suivi stratégique et opérationnel de la mise en œuvre du PTTJ sera par ailleurs assuré à un double niveau :

1. Un comité de pilotage du PTTJ, instance technique chargée du suivi et de l'évaluation du PTTJ :

Celui-ci se réunira régulièrement et à minima une fois par an. A titre indicatif, il sera composé des représentants suivants :

1.
 - La Région Normandie ;
 - L'Etat (SGAR, DREETS, DREAL, ADEME) ;
 - L'ADN ;
 - Les EPCI du territoire ciblé ou leurs agences de développement ;
 - Les Conseils départementaux concernés ;
 - Les principales filières économiques concernées ;
 - Les syndicats des filières concernées ;
 - Les associations non-gouvernementales participant à l'effort de transition des territoires ;
 - Des représentants de la jeunesse.

Ses représentants seront aussi membres de droit du comité de suivi interfonds, instance de pilotage stratégique chargée de s'assurer de l'efficacité et de la qualité des programmes régionaux et des volets régionaux des programmes nationaux en Normandie. Le comité de suivi interfonds sera régulièrement tenu informé des orientations et de l'avancement du FTJ en Normandie.

Le COPIL pourra faire appel à une personne qualifiée pour apporter un regard complémentaire et s'assurer de la bonne poursuite de la trajectoire de « transition juste ».

2. Le comité de programmation interfonds :

Les dossiers de demande d'aide FTJ seront examinés pour approbation ou rejet par le comité régional de programmation interfonds, instance régionale partenariale coprésidée par la Région et l'Etat et chargée de l'examen de l'ensemble des dossiers soutenus par les fonds européens FEDER, FSE+, FTJ et FEADER et FEAMPA en Normandie.

4. Indicateurs de réalisation ou de résultat par programme

Référence: article 12, paragraphe 1, du règlement FTJ

Justification de la nécessité d'indicateurs de réalisation ou de résultat par programme en fonction des types d'opérations envisagées

Les indicateurs concernant le volet Emploi-Compétences du FTJ sont ceux mentionnés dans le programme national FTJ.

Tableau 1. Indicateurs de réalisation

Objectif spécifique	ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur intermédiaire (2024)	Valeur cible (2029)
JSO8.1	01	Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont : micro, petites, moyennes, grandes)	Nombre	25,00	60,00
JSO8.1	02	Entreprises bénéficiant de subventions	Nombre	25,00	60,00

Tableau 2. Indicateurs de résultat

Objectif spécifique	ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de base ou de référence	Année de référence	Valeur cible (2029)	Source des données	Commentaires
JSO8.1	01	Investissements privés complétant un soutien public (dont : subventions, instruments financiers)	Euros	0,00	2021 -	260 000 000,00	Région Normandie	
JSO8.1	02	PME introduisant des innovations en matière de produit ou de procédé	Nombre	0,00	2021 -	13,00	Région Normandie	
JSO8.1	03	Émissions estimées de gaz à effet de serre	TeqCO2/an	58 618,00	2019 -	25 878,00	Valeurs communiquées par l'entreprise	